



CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Célia CHIAKH, Monsieur Yaël RADOLANIRINA, Monsieur Pierre KIANI, Monsieur Jonathan LEBON, Madame Michèle ZIDDA, Madame Françoise CORDIER, Madame Fabienne BATTAGLIOLA, Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Madame Valérie ZWILLING	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christine CATTARINO
Monsieur Thibault LEROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Célia CHIAKH
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER

Était absent : - Madame Najad LAICH, Madame Olga DURAN, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Florence FOURNIER, Madame Marina HARPON, Madame Nathalie VAUTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents : 6

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 3

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 27

Secrétaire de séance : Monsieur Don Abasse BOUKARI

Date de convocation : 6 février 2026 _ envoi complet du dossier

OBJET : Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et Electricité (SIERTECC)

DÉLIBÉRATION N° 5 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2026

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants
VU la délibération n°2025-10-10 du SIERTECC portant modification de ses statuts,
VU les statuts modifiés du SIERTECC,
VU le courrier de transmission adressé à la commune le 28/11/2025,
VU l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 3 février 2026,

CONSIDÉRANT que le SIERTECC a procédé à une modification de ses statuts afin d'actualiser son cadre juridique et son fonctionnement,

CONSIDÉRANT que cette modification a été régulièrement adoptée par l'organe délibérant du syndicat

CONSIDÉRANT que les communes membres doivent être informées de ces évolutions,

CONSIDÉRANT que ces modifications n'entraînent aucune incidence financière ou organisationnelle pour la commune,

Sur le rapport de Monsieur Éric LOBRY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les statuts modifiés et annexés du SIERTECC ;
- **DIT** que cette modification est sans incidence pour la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à notifier la présente délibération au SIERTECC.

Publiée le 18 février 2026

Fait et délibéré le 12 février 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication